



Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 09 décembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 16 décembre 2024

TRANSPORTS ET MOBILITÉ - PROLONGATION DE L'EXPÉRIMENTATION D'UNE SOLUTION DE COVOITURAGE DU QUOTIDIEN AVEC INCITATIONS FINANCIÈRES

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Claude BOISSON pouvoir à Jean-Pierre DIGET, Sophie BROSSARD pouvoir à Corinne RIVET BONNEAU, Noélie FERREIRA pouvoir à Lucien-Jean LAHOUSSE, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Cathy Corinne GIRARDIN pouvoir à François GIBERT, Guillaume JUIN pouvoir à Romain DUPEYROU, Gérard LABORDERIE pouvoir à Christian BREMAUD, Anne-Lydie LARRIBAU pouvoir à Aurore NADAL, Sophia MARC pouvoir à Sophie BOUTRIT, Elmano MARTINS pouvoir à Dominique SIX, Marie-Paule MILLASSEAU pouvoir à Lydia ZANATTA, Frédéric NOURRIGEON pouvoir à Sonia LUSSIEZ, Michel PAILLEY pouvoir à Philippe TERRASSIN, Nicolas ROBIN pouvoir à Gérard LEFEVRE, Johann SPITZ pouvoir à Thibault HEBRARD, Mélina TACHE pouvoir à Stéphanie ANTIGNY, Florence VILLES pouvoir à Nicolas VIDEAU.

Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, Bastien MARCHIVE, Richard PAILLOUX, Yvonne VACKER.

Titulaires absents excusés :

Jacques BILLY, Gérard EPOULET.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024

TRANSPORTS ET MOBILITÉ - PROLONGATION DE L'EXPÉRIMENTATION D'UNE SOLUTION DE COVOITURAGE DU QUOTIDIEN AVEC INCITATIONS FINANCIÈRES

Monsieur **Alain LECOINTE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L.3132-1 du Code des Transports portant sur le covoiturage,

Vu l'article 35 de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019,

Vu la délibération C-64-09-2023 portant sur l'expérimentation d'une solution de covoiturage du quotidien avec incitations financières,

La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), Autorité organisatrice de la mobilité, mène depuis le 1^{er} janvier 2024 sur son territoire une expérimentation d'une durée d'un an d'une solution de covoiturage du quotidien avec incitations financières.

L'objectif de ce dispositif est de favoriser le développement de la pratique du covoiturage régulier et courte distance, et d'amorcer une dynamique de changement de comportement.

Au-delà des avantages écologiques et économiques que cela représente, cette offre vient également compléter le maillage des offres de mobilité du territoire.

Les modalités de l'incitation financières actuellement applicables sont les suivantes :

	Trajets supérieurs à 5 km
Gain conducteur	2 à 4 € par passager transporté dans la limite de 120 € par mois
Incitation de la CAN	2 € par passager transporté <i>(dont 1€ de l'Etat pour 1€ de l'agglomération dans le cadre du Fonds vert)</i>
Reste à charge pour le passager	0 € de 5 à 40 Km + 0,10 €/km à partir de 40 km dans la limite de 2 € supplémentaire

Au 31 octobre, les résultats sont les suivants :

- 3 761 inscrits sur l'application dont 1 511 covoitureurs activés ;
- 100 % des communes de l'agglomération sont couvertes par des inscrits et 97,5 % des communes sont desservies par au moins 1 trajet ;
- 31 397 trajets ont été réalisés (208 461 kilos de CO2 évités), soit une moyenne d'environ 3 140 trajets mensuels contre 725 en moyenne sur l'année 2023 (année de référence sans le dispositif d'incitations financières, soit 4 fois plus de trajets depuis sa mise en place) ;

- 1 conducteur transporte en moyenne 1,34 passager par trajet ;
- 13 employeurs sont référencés dans l'application ;
- 9 ateliers ont été organisés auprès des salariés du territoire (des pics d'inscription ont systématiquement été constatés suite à ces interventions) ;
- 77 % de l'enveloppe allouée au financement partiel des trajets covoiturés ont été consommés.

Ce premier bilan est positif car on observe une hausse importante du nombre de trajets covoiturés depuis le lancement de l'expérimentation en janvier 2024. L'intérêt est important de la part des employeurs qui relaient cette offre auprès de leurs salariés pour qu'ils puissent bénéficier d'une offre de mobilité quel que soit le lieu, le jour et les horaires de travail, les transports collectifs ne pouvant couvrir l'ensemble des plages horaires et des origines/destinations. Cette offre vient également renforcer les politiques menées autour de la transition écologique et de l'instauration d'un forfait mobilité durable.

Afin de poursuivre la dynamique enclenchée en faveur du covoiturage sur le territoire, il est proposé de prolonger l'expérimentation durant l'année 2025 dans les mêmes conditions.

À l'instar de l'expérimentation menée depuis le 1^{er} janvier 2024, il est proposé de contractualiser, via l'UGAP, et de conventionner avec l'opérateur de covoiturage BlablaCarDaily pour l'année 2025.

Le budget global prévisionnel pour le renouvellement de l'expérimentation est de 149 938 € € TTC incluant une enveloppe de 100 000 € d'incitatifs financiers à disposition de l'ensemble des covoitureurs du territoire (le montant proposé est identique à celui de l'année 2024).

Dans le cadre Plan national covoiturage 2023-2027 et du Fonds vert (accélération de la transition écologique dans les territoires) de l'Etat, la CAN a pu bénéficier sur l'année 2024 d'un cofinancement à hauteur de 50 % du montant total des dépenses qu'il est proposé de solliciter à nouveau pour l'année 2025.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Incidations financières versées aux conducteurs	100 000 €	Subvention des incitations financières (50 % Fonds vert « 1 € de l'Etat pour 1 € de l'autorité organisatrice de la mobilité »)	50 000 €
Coûts associés au dispositif d'incitation (prestation d'accompagnement de la collectivité dont animation et communication + paramétrage application + commission au trajet)	49 938 €	Subvention des coûts associés au dispositif d'incitation (50 % Fonds vert)	24 969 €
		Autofinancement	74 969 €
TOTAL TTC	149 938 € TTC	TOTAL TTC	149 938 € TTC

Les crédits sont proposés au budget annexe Transports 2025.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise la prolongation de l'expérimentation covoiturage selon les modalités présentées dans la présente délibération jusqu'au 31 décembre 2025,
- Approuve le plan de financement prévisionnel du projet,

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à solliciter l'Etat au titre du « Fonds Vert ».

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Alain LECOINTE

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué